Demande de copie de la procédure

Par Ferdydurke

Bonjour,

Suite au décès de mon épouse u?e procédure pour recherche des causes de la mort a été ouverte.
La procédure a été classée sans suite, j'ai bien reçu l'avis.
J'ai effectué une demande de copie de la procédure (dont la possibilité est clairement mentionnée sur l avis), par RAR réceptionné début septembre soit il y a plus de deux mois. J'ai joint à ma demande toutes les pièces et références possibles et imaginables.
Je n'ai aucune réponse à ce jour ; les différents services su tribunal (ttr, acceuil, greffe...) ignorent mes e-mails, ils sont injoignables au téléphone.

Quel serait mon meilleur prochain mouvement ?

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances,
Avez-vous un avocat ? il serait utile à ce stade.

Par Ferdydurke

J'espérais un usage à suivre, sans devoir payer les conseils d'un pro, je suis dans le rouge financièrement

.

Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Honnêtement, pour ce genre de demande il ne faut pas être pressé. Les greffes sont absoluments saturés, je doute que vous ayez une réponse avant 2027. Par expérience actuelle et récente je peux vous garantir qu'on peut attendre plus de six mois pour l'envoi d'un simple courrier pour confirmer qu'une somme a bien été séquestrée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

C'est le procureur qui décide d'autoriser ou la communication des pièces de l'enquête (je suppose que c'est ce que vous avez demandé) :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006518104]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006518104[/url]

C'est lui qu'il faudra relancer si le délai se prolonge anormalement. Il est aussi possible de faire une nouvelle demande mieux argumentée ou de tenter un recours auprès du Procureur général.

Par Ferdydurke

Merci pour votre réponse.

Je comprends et je ne peux que croire ce que vous dites, ça se ressent même de l extérieur.

Je vais tenter le procureur général ; sans m'attendre à un miracle, mais je ne peux pas rester les bras croisés. Chaque heure supplémentaire passée sans réponse à certaines questions est un supplice.

Merci, bonne fin de journée

Par Isadore

Bon courage, n'hésitez pas si vous avez d'autres questions.

Je viens d'y penser, il serait pertinent je pense de contacter une association France-Victimes : [url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]

Votre problème semble rentrer dans leur champ de compétence.